

Abbeville, le 22 janvier 2024

M BELHACHEMI Hakim
Secrétaire général
Syndicat CGT

M. DEMARTHE Pascal
Président de la CABS

Lettre recommandée avec AR

Objet : Préavis de grève pour les journées du 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29 février 2024 de 0h00 à 24h00 et du 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31 mars 2024 de 0h00 à 24h00 couvrant l'ensemble des agents de la communauté de l'agglomération baie de Somme(CABS).

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de vous informer que la CGT au sein de la CABS dépose un préavis de grève.

Cette décision a été prise suite à des délibérations internes, et elle vise à exprimer notre mécontentement face à votre incapacité à répondre clairement à nos différents courriers et par conséquent l'absence de dialogue social.

Nos revendications sont les suivantes :

1. Mise en place d'une prime pouvoir d'achat :

Nous demandons l'instauration de la prime pouvoir d'achat (décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023) visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents de la Communauté d'Agglomération. Cette prime est cruciale pour faire face aux coûts de la vie croissants et reconnaître l'engagement des agents au service de la collectivité.

2. Réduction du temps de travail pour certains agents :

Nous demandons la mise en place du décret n°2021-571 du mai 2021, notamment l'article 105 (en vigueur le 1er janvier 2023), qui autorise la mise en place de la réduction du temps de travail pour tenir compte des sujétions particulières liées à la nature des missions. Cette mesure contribuera à améliorer la qualité de vie des agents et à favoriser un environnement professionnel sain.

3. Régularisation de certains agents (titularisation)

Nous demandons la régularisation, dans les plus brefs délais, des agents titulaires à moins de 35h00 et qui cumulent des heures complémentaires mensuelles tout au long de l'année. Exemple : cela va de l'agent qui est titularisé sur 18h00 et qui fait 10h00 complémentaires par mois à celui qui fait 18h00 et qui fait plus de 35h00 par mois. Cette situation perdure depuis plusieurs mois voire années.

Nous sommes conscients des enjeux qui pèsent sur la Communauté d'Agglomération, mais nous croyons fermement que la prise en compte de ces revendications contribuera à renforcer le dialogue social et à favoriser un climat de travail plus équilibré et équitable.

Nous restons ouverts à la négociation pour trouver des solutions satisfaisantes.

Cependant, en l'absence d'avancées significatives sur ces questions, les agents se réservent le droit de recourir à une grève, à partir du

01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29 Février 2024 de 0h00 à 24h00 et du 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31 Mars 2024 de 0h00 à 24h00 .

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations syndicales.

***Le secrétaire général CGT
Hakim BELHACHEMI***

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'BELHACHEMI', with a long horizontal stroke underneath.